

Votre référent : Maxime RICHARD

Adresse : 37 av du Mal de Lattre de Tassigny
94440 VILLECRESNES

Tél : 01.83.73.95.20

Email : villecresnes@apef.fr

Site web : www.apef.fr

Structure déclarée, agréée et autorisée :

SAP 912 743 796

Organigramme :

Maxime RICHARD - Co Gérant

Jean-Philippe RICHARD - Co Gérant

Intervenants à domicile

Horaires d'ouverture :

Du lundi au jeudi 9h-13h / 14h-18h et le vendredi 9h-13h / 14h-17h

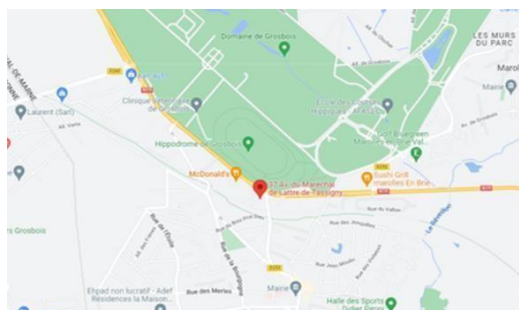
Astreinte téléphonique en dehors des horaires d'ouverture

Transports :

Bus 12 / 21 / 23 arrêt Trianon



Plan d'accès :



ZONE D'INTERVENTION :

Villecresnes, Mandres-les-Roses, Périgny sur Yerres, Marolles en Brie, Villeneuve St Georges, Valenton, Bonneuil sur Marne, Boissy St Léger, Santeny, Limeil-Brevannes

LISTE DES PARTENARIATS ET CONVENTIONNEMENTS :

Conseil départemental, Réseau gérontologique, Inter Mutuelle Assistance, Bien Etre Assistance, AXA, FOR ME (APRIL), Mutuaide assistance, Via Vita, Domiserve, Dhomplus, Europ Assistance, Indépendance Royale, Fidélia, Filassistance, Travailleurs sociaux, Saveurs et Vie, Les Opticiens Mobiles, Facilotab, RMA (Ressource Mutuelle Assistance), Mondial Assistance et Mutuelles diverses, RAM, France Douche, Famileat.

Conseil Départemental : Val de Marne, 121 Av. du Général de Gaulle, 94000 Créteil

DDETS : Ile de France, 19 rue Madeleine-Vionnet 93300 Aubervilliers

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

- ✓ Le client peut bénéficier d'un crédit d'impôts de 50% des sommes engagées, hors paiement en espèces, selon la législation en vigueur. Article 199 sexdecies du Code Général des Impôts.
- ✓ Le vendeur remet gratuitement un devis personnalisé au consommateur à qui il propose une prestation ou un ensemble de prestations dont le prix total est supérieur ou égal à 100€ TTC ou au consommateur qui lui en fait la demande.
- ✓ Le présent document ne peut être remis qu'avec le livret d'accueil et de présentation et ses annexes.
- ✓ Pour un accompagnement dans l'exercice de vos droits, vous pouvez contacter la liste des personnes qualifiées, par arrêté départemental, qui vous est remise par l'agence





TARIFS APPLICABLES AU 1er février 2024



TARIFS GÉNÉRIQUES MODE PRESTATAIRE * APEF VILLECRESNES

TARIFS HORAIRES			
	HT	TTC	TTC après crédit d'impôt**
MÉNAGE REPASSAGE			
Détente	25,00 €	27,50 €	13,75 €
Bien-être	25,91 €	28,50 €	14,25 €
Evasion	26,82 €	29,50 €	14,75 €
Ponctuel	34,09 €	37,50 €	18,75 €
Détail des formules en annexe			
AIDE AUX SENIORS			
Aide + Accompagnements	25,00 €	27,50 €	13,75 €
Détail des formules en annexe			
AIDE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP			
Aide + accompagnements	25,00 €	27,50 €	13,75 €
Détail des formules en annexe			
GARDE D'ENFANTS			
Garde d'enfants - 3 ans & - 18 ans en situation de handicap	25,45 €	28,00 €	14,00 €
Garde d'enfants + 3 ans	24,55 €	27,00 €	13,50 €
Garde ponctuelle / partagée (2 foyers)	28,18 €	31,00 €	15,50 €
Détails des formules en annexe			
JARDINAGE			
Jardinage régulier ou ponctuel	45,00 €	54,00 €	27,00 €
Enlèvement des déchets verts	50,00 €	60,00 €	30,00 €
BRICOLAGE			
Ponctuel	45,00 €	54,00 €	27,00 €

Autres prestations : Téléassistance (en partenariat avec Europ Assistance (à partir de 29,90€ TTC - 24,91 HT)

(*) Nos prestations sont majorées de 25% les heures de nuit (21H - 6H), les dimanches et jours fériés et de 100% les 1er Mai et 25 Décembre. Le détail des formules est joint en annexe. (**) Certaines prestations ouvrent droits au crédit d'impôt instantané, renseignements en agence

Frais de gestion administrative mensuels : 14,50 € TTC (Taux de TVA associé à la prestation)

Frais kilométriques dans la cadre des prestations : 0,90 € TTC/ km (Taux de TVA associé à la prestation)



Indice 06 - 01 /07/2021 - SARL Harmonia Services au capital de 5 000 € - Immatriculée au RCS de Créteil - Siret 91274379600026 - Siège social : 37 Av du Mal de Lattre de Tassigny 94440 Villecresnes

Entreprise indépendante membre d'un réseau de franchise

DETAIL DES FORMULES

Ménage / Repassage *

	DETENTE	BIEN-ETRE	EVASION
MENAGE			
Dépoussiérer, aspirer, balayer et laver les sols	X	X	X
Nettoyer le plan de travail, l'évier et laver la vaisselle	X	X	X
Nettoyer et désinfecter les points d'eau (lavabo, sanitaires, baignoire, douche)	X	X	X
Remplir, programmer et vider le lave-vaisselle	X	X	X
Nettoyer les extérieurs des placards et appareils ménagers		X	X
Faire les lits		X	X
Nettoyer l'intérieur et le dessus des placards et appareils ménagers			X
Entretien des matériaux nobles (parquet, cuivre, cuir, argenteries, ...)			X
Cirer et ranger les chaussures			X
REPASSAGE			
Repasser et ranger les vêtements		X	X
Repasser et ranger les matières délicates		X	X
Repasser et ranger le linge de maison		X	X
ENTRETIEN DU LINGE			
Trier, étendre, plier le linge		X	X
Programmer le lave linge et le sèche linge		X	X
Laver à la main, détacher, repasser des matières délicates			X
Assurer la rotation du linge (serviettes de bain, de toilette) et changer les draps			X
Entretien de la literie, les voilages et rideaux			X
Apporter et récupérer au pressing			X
Effectuer des travaux simples de couture			X
GESTION DES COURSES			
Réceptionner la livraison de courses à domicile		X	X
Ranger et conditionner les produits achetés		X	X
Réaliser des courses à partir d'une liste ou en autonomie			X
PREPARATION DES REPAS			
Préparer des repas simples		X	X
Gérer les repas de la semaine en autonomie			X
ENTRETIEN DU CADRE DE VIE			
Vider, sortir et rentrer les poubelles	X	X	X
Entretien des plantes d'intérieur		X	X
Nettoyer les fenêtres et vitres		X	X
Entretien courant de la terrasse et du mobilier de jardin			X
Maintenir une vigilance au domicile (fermer, ouvrir les volets, ramasser le courrier)			X

* Pour les prestations ponctuelles, toutes les tâches peuvent être réalisées dans le respect de la fiche mission définie.

DETAIL DES FORMULES

Aide aux séniors & Personnes en situation de handicap

Une des priorités de l'intervention est de veiller à la sécurité de la personne accompagnée.

	AIDE	ASSISTANCE *
ENTRETIEN DU LOGEMENT		
Nettoyer les sols et faire les poussières	X	X
Nettoyer les sanitaires et les points d'eau	X	X
Nettoyer les pièces de vie (cuisine, chambres, sanitaires, etc.)	X	X
Faire les lits et changer les draps	X	X
Ranger et organiser les pièces	X	X
GESTION DU LINGE		
Trier, laver, étendre, plier, repasser les vêtements et le linge de maison	X	X
Effectuer des travaux simples de couture	X	X
GESTION DES REPAS ET COURSES		
Organiser les repas (mettre la table, servir et débarasser, etc.)	X	X
Aider / Préparer un repas simple ou adapté (selon les besoins)	X	X
Réaliser les courses (accompagner ou en autonomie à partir d'une liste ou en autonomie)	X	X
Ranger et conditionner les produits achetés	X	X
Assister dans la prise des repas		X
ACCOMPAGNEMENTS A L'HYGIENE, LE CONFORT ET LES DEPLACEMENTS		
Aider à la petite toilette (lavage mains, dents, visage)		X
Aider à la toilette et aux changes		X
Aider à l'habillage et au déshabillage		X
Aider aux transferts (levers, couchers)		X
Sécuriser et aider dans les déplacements au domicile et à l'extérieur		X
PARTICIPATION A DES ACTIVITES / SORTIES **		
Participer à des jeux, discussions, échanges, etc.	X	X
Accompagnements à des balades, rdv médicaux, etc.	X	X
Aider aux tâches administratives	X	X
ENTRETIEN CADRE DE VIE		
Nettoyer les fenêtres et les vitres	X	X
Entretenir les plantes	X	X
Vider et sortir les poubelles	X	X
Maintenir une vigilance au domicile	X	X
Garder les animaux de compagnie	X	X
L'entretien des plantes de balcons, terrasses et jardinières	X	X

* Formule proposée dans le cadre de l'autorisation

Pour les personnes bénéficiant d'une prise en charge PCH, toutes les tâches peuvent être réalisées hormis l'entretien du logement et du cadre de vie.

DETAIL DES FORMULES

Garde d'enfants *

Une des priorités de l'intervention est de veiller à la sécurité de/des enfant(s).

	GARDE D'ENFANT - 3 ANS **	GARDE D'ENFANT + 3 ANS	GARDE D'ENFANT PARTAGEE ***
DEPLACEMENTS / ACCOMPAGNEMENTS			
Amener et aller chercher à la crèche	X		X
Amener et aller chercher à l'école, à la garderie		X	X
Amener et aller chercher aux activités extra-scolaires		X	X
COURSES / REPAS			
Réaliser des petites courses pour les repas de l'enfant	X	X	X
Préparer et aider à la prise des repas	X	X	X
SOMMEIL			
Organiser les réveils et les couchers	X	X	X
Organiser les siestes	X	X	X
SOINS D'HYGIENE ET DE CONFORT			
Gérer les changes	X	X	X
Accompagner à la propreté	X	X	X
Accompagner au bain, à la douche	X	X	X
Accompagner dans la petite toilette	X	X	X
Aider à l'habillage et au déshabillage	X	X	X
DEVELOPPEMENT / APPRENTISSAGE			
Proposer des activités d'expression, de construction, des activités ludo-éducatives et des activités de détente	X	X	X
Aider aux devoirs		X	X
ENTRETIEN DU CADRE DE VIE DE L'ENFANT			
Nettoyer et ranger les espaces de vie de l'enfant	X	X	X
Nettoyer le matériel, les jeux et jouets de l'enfant	X	X	X
Nettoyer et ranger le linge de l'enfant	X	X	X

* 3 enfants maximum

** Formule proposées dans le cadre du régime de l'agrément

*** Comprend la garde de deux voir trois familles alternativement au domicile de l'une ou de l'autre.

DETAIL DES FORMULES

Jardinage

JARDINAGE

La tonte	X
Le désherbage	X
Le ramassage des feuilles	X
Le débroussaillage	X
La plantation de petits végétaux	X
La taille des haies, arbustes et arbres	X
L'enlèvement des déchets occasionnés par la prestation	X
Le déneigement des abords immédiats du domicile	X
L'entretien des massifs (bêchage, binage et griffage ...)	X
Petit arrachage manuel et évacuation des végétaux	X
L'entretien régulier des allées et des terrasses	X
Le traitement des arbres et des arbustes	X
L'application d'engrais et/ou d'amendements	X
L'arrosage manuel des végétaux,	X
La petite maintenance régulière du mobilier de jardins et accessoires, ...	X

LE POTAGER

La cueillette des fruits et légumes à des fins de consommation personnelle	X
--	---



La taille des fruitiers, des rosiers et des plantes grimpantes dans le respect du décret du 1^{er} septembre 2004 n°2004-924 relatif à l'utilisation des équipements de travail mis à la disposition pour des travaux temporaires en hauteur.

Attention : La taille ou l'élagage d'arbustes ne peuvent être considérés comme travaux de petit jardinage que dans la mesure où il s'agit d'entretien courant effectué à hauteur d'homme, ne nécessitant pas le déplacement de l'intervenant dans l'arbre et le matériel adéquat (cordes et harnais, évacuation par camion).

TARIFS ASSISTANCE ET FINANCES

MODE PRESTATAIRE *

APEF VILLECRESNES

		TARIFS HORAIRES		
		HT	TTC	TTC Après crédit d'impôt **
CONSEIL DÉPARTEMENTAL				
 <p>APA. ALLOCATION PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE</p>	Allocation attribuée par le Conseil Départemental à une personne âgée en perte d'autonomie. Objectif : prendre en charge tout ou partie de services d'aide à domicile. ✓ Avoir 60 ans et plus ✓ Rencontrer des problèmes liés à la perte d'autonomie pour accomplir les actes essentiels de la vie quotidienne. ✓ Résider régulièrement en France Ce tarif s'applique aux bénéficiaires dont la prise en charge du Conseil Départemental est inférieur ou égale à 70% . Il comprend le tarif APA (23,00€ TTC) + reste à charge (% notifié par le Conseil Départemental) + 7,00€ TTC	28,44 €	30,00 €	50% du reste à charge de votre facture
	Ce tarif s'applique aux bénéficiaires dont la prise en charge du Conseil Départemental est supérieur à 70% . Il comprend le tarif APA (23,00€ TTC)	21,80 €	23,00 €	
Tarif Assistance aux personnes âgées et pers en situation de handicap - HORS PRISE EN CHARGE <25h/mois		28,44 €	30,00 €	15,00 €
Tarif Assistance aux personnes âgées et pers en situation de handicap - HORS PRISE EN CHARGE entre 25h et 80h/mois		26,54 €	28,00 €	14,00 €
Tarif Assistance aux personnes âgées et pers en situation de handicap - HORS PRISE EN CHARGE >80h/mois		25,59 €	27,00 €	13,50 €
 <p>PCH. PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP</p>	Aide financière attribuée par le Conseil Départemental, destinée à couvrir les besoins liés à la perte d'autonomie des personnes handicapées. ✓ Avoir de 20 à 60 ans ✓ Avoir des difficultés à réaliser des tâches essentielles de la vie quotidienne ou une difficulté grave pour au moins 2 activités ✓ Résider régulièrement en France Ce tarif comprend le tarif PCH du Conseil Départemental (23€ TTC).	21,80 €	23,00 €	50% du reste à charge de votre facture
Tarif Assistance aux personnes en situation de handicap - HORS PRISE EN CHARGE		21,80 €	23,00 €	11,50 €

(*) Nos prestations sont majorées de 25% les heures de nuit (21H - 6H), les dimanches et jours fériés et de 100% les 1er Mai et 25 Décembre. Le détail des formules est joint en annexe. (**) Certaines prestations ouvrent droits au crédit d'impôt, renseignements en agence

Frais kilométriques dans la cadre des prestations : 0,90 € TTC/ km (Taux de TVA associé à la prestation)



APEF VILLECRESNES

TARIFS APPLICABLES AU 1 avril 2023

Votre référent : Maxime ou Jean-Philippe RICHARD
Adresse : 37 Av du Mal de Lattre de Tassigny
94440 VILLECRESNES
Tél : 01 83 73 95 20
Email : villescresnes@apecf.fr
Site web : www.apecf.fr

Structure agréée :
SAP 912 743 796

Organigramme :

Jean-Philippe RICHARD - Co-Gérant

Maxime RICHARD - Co-Gérant

Intervenants à domicile

Horaires d'ouverture :

Du Lundi au Vendredi : 9h - 13h00 / 14h00 - 17h00
Samedi sur Rendez vous

Astreinte téléphonique en dehors des horaires d'ouverture

Transports* :

Bus 12 / 21 / 23 arrêt Trianon

Plan d'accès* :



**VISITE D'ÉVALUATION DE VOS BESOINS
ET DEVIS GRATUIT**

L'agence mandataire APEF :



Disponible pour vous
écouter et **comprendre**
vos besoins



Se substitue à vous
dans vos **recherches**
et **gestion de salariés** :
entretiens, test, gestion
administrative (embauche,
déclarations, aide au suivi,
gestion des absences...)



Un service de qualité
qui s'appuie sur une
expérience de plus de
28 ans dans le domaine
d'aide à la personne



Vous **soulage et rassure**
pour les gardes de nuit






FICHE DE PRESENTATION ET TARIFS

MODE MANDATAIRE



APEF VILLECRESNES



TARIFS JOUR

PRESTATIONS PROPOSEES	TARIFS HORAIRES AVANT CREDIT D'IMPOT	TARIFS HORAIRES APRES CREDIT D'IMPOT
 Prestation de maintien à domicile entre 8h et 20h	A partir de 23,20 € (A) Nombre d'heures inférieures ou égales à 85h/mois	A partir de 11,60 € (A) Nombre d'heures inférieures ou égales à 85h/mois
	A partir de 22,20 € (B) Nombre d'heures supérieures à 85h/mois	A partir de 11,10 € (B) Nombre d'heures supérieures à 85h/mois

TARIFS NUIT

PRESTATIONS PROPOSEES	TARIFS HORAIRES AVANT CREDIT D'IMPOT	TARIFS HORAIRES APRES CREDIT D'IMPOT
 Garde de nuit De 20h à 8h - Nuit calme (jusqu'à 3 levers/nuits)	A partir de 23,20 € (A) Nombre d'heures inférieures ou égales à 85h/mois	A partir de 11,60 € (A) Nombre d'heures inférieures ou égales à 85h/mois
	A partir de 22,20 € (B) Nombre d'heures supérieures à 85h/mois	A partir de 11,10 € (B) Nombre d'heures supérieures à 85h/mois
 Garde de nuit De 20h à 8h - Nuit agitée (+ 3 levers/nuits)	A partir de 23,20 € (A) Nombre d'heures inférieures ou égales à 85h/mois	A partir de 11,60€ (A) Nombre d'heures inférieures ou égales à 85h/mois
	A partir de 22,20 € (B) Nombre d'heures supérieures à 85h/mois	A partir de 11,10 € (B) Nombre d'heures supérieures à 85h/mois

ü Taux de TVA 20 % appliquée

(A) Le tarif comprend :

- le salaire net du salarié + les charges salariales et patronales (31,5%) pour un coût total/heure intervenant de 15€ à titre indicatif *
- les frais de gestion à partir de 8,20 € TTC/heure pour un nombre inférieur ou égal à 85h/mensuelles

(B) Le tarif comprend :

- le salaire net du salarié + les charges salariales et patronales (31,5%) pour un coût total/heure intervenant de 15€ à titre indicatif *
- les frais de gestion à partir de 7,20 € TTC/heure pour un nombre supérieur à 85h/mensuelles **

Frais d'ouverture de dossier : 60 € TTC OFFERT

Frais de présélection et de présentation de candidats : 150 € TTC *

Notre facturation s'effectue de façon mensuelle

Nous souhaitons privilégier avec vous le mode de paiement par prélèvement automatique ou virement. Cependant, sous certaines conditions*, les autres modes de paiement sont acceptés (chèque, CESU (non remboursables), ...)**

* Le salaire est à définir par le particulier-employeur.

** Le tarif inclus la recherche et la présentation de 3 candidats maximum, pour la présentation principale et les remplacements durant les absences du salariés (absences, congés, ...).

*** Encaissement de 5 semaines par avance du devis proposé.

Détail de notre offre gracieusement disponible dans notre livret d'accueil.

